

**AU/31/1.7.1/20220912/126**

**Objet** : Avenants aux marchés publics de travaux concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmé - Mise en accessibilité des portes et cheminements intérieurs

**Le Maire de MONTEUX,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les décisions municipales n° 10 du 9 février 2022 et n° 16 du 2 mars 2022 relatives à la signature des marchés publics de travaux ayant pour objet la mise en accessibilité des portes et cheminements intérieurs dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L 2194-1 et R2194-8 ;

VU le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, notamment son article 18.2 relatif à la prolongation des délais d'exécution ;

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires ont été demandés aux entreprises titulaires des lots n°1, n° 2 et n° 4 et que l'exécution de ces travaux supplémentaires nécessite une prolongation du délai d'exécution des travaux, dont la durée doit tenir compte de l'accessibilité aux sites occupés ;

CONSIDERANT que l'entreprise titulaire du lot n°3 a sollicité une prolongation du délai d'exécution de ses travaux pour pouvoir faire face à des retards accumulés sur ses chantiers, en raison d'une pénurie de main d'œuvre résultant d'arrêts maladie liés à la COVID-19 et de difficultés à recruter du personnel qualifié ;

**DECIDE**

**Article 1** : De signer l'avenant n° 1 à chacun des marchés énumérés ci-après, dont l'objet est :

- d'une part, la réalisation de travaux supplémentaires non prévus et la suppression de travaux qui ne sont plus nécessaires, dont l'incidence financière est la suivante :

Lot	Objet du marché	Titulaire	Montant initial HT	Travaux sup.	Travaux supprimés	Avenant HT	Incidence financière
1	Gros Œuvre	SAS RP Maçonnerie 84370 BEDARRIDES	61 860,00 €	2 400,00€	900,00€	1 500,00 €	+ 2,42%
2	Menuiseries	Menuiserie ILLE 84210 VENASQUE	49 900,00 €	2 426,00€	5 305,00€	-2 879,00 €	- 5,77%
4	Electricité	La Boutique de l'Énergie 84130 LE PONTET	16 920,68 €	2673,11€	1 788,00€	885,11 €	+ 5,23%

- d'autre part, la prolongation du délai d'exécution contractuel :

- de dix semaines pour les lots n° 1 et n° 4,
- de seize semaines pour le lot n° 2.

**Article 2** : De signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société Sud Fer Alu - 84210 Pernes les Fontaines (lot 3 Serrurerie), dont l'objet est la prolongation du délai d'exécution contractuel de dix semaines.

Article 3 : Le nouveau montant total des marchés publics de travaux conclus pour cette opération s'élève donc à 149 448,79 euros HT, ce qui représente une diminution globale de- 0,33%.

Article 4 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 12 septembre 2022

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 14.09.2022.

Affiché le : 14.09.2022.



Christian GROS

MAIRE DE MONTEUX